

Paris, le 18 septembre 2013

## **Décision d'un juge américain rendue dans le cadre de la cession de la majeure partie de la participation de Vivendi dans Activision Blizzard**

La cession de la majeure partie de la participation de Vivendi dans Activision Blizzard est retardée par une décision d'un juge américain.

Un actionnaire d'Activision Blizzard a déposé la semaine dernière devant un tribunal américain une plainte contre Activision Blizzard, Vivendi et ASAC II LP, un consortium d'investisseurs mené par le Directeur général d'Activision Blizzard, Bobby Kotick, et son co-fondateur Brian Kelly.

Le plaignant affirme que cette opération aurait dû être soumise au vote de l'assemblée des actionnaires d'Activision Blizzard et s'oppose donc à la conclusion définitive de cette opération.

Au cours d'une audience tenue aujourd'hui, un tribunal américain (*Delaware Court of Chancery*) a fait droit à la requête du plaignant en interdisant la conclusion de l'opération sauf si cette décision est renversée ou si l'opération est approuvée par un vote de l'assemblée des actionnaires d'Activision Blizzard.

Vivendi et Activision Blizzard réaffirment leur engagement de mener à bien cette opération dans les meilleurs délais et examinent avec leurs avocats toutes les options qui se présentent à eux à la suite de la décision du tribunal.

### **A propos de Vivendi**

*Vivendi regroupe plusieurs entreprises leaders dans les contenus et les médias. Groupe Canal+ est le numéro un français de la télévision payante, présent également en Afrique francophone, en Pologne et au Vietnam; sa filiale StudioCanal est un acteur européen de premier plan en matière de production, d'acquisition, de distribution et de ventes internationales de films. Universal Music Group est le numéro un mondial de la musique; il s'est récemment renforcé et diversifié avec l'acquisition d'EMI Recorded Music.*

*Dans les télécommunications, Vivendi contrôle GVT, le premier opérateur alternatif brésilien, et SFR, le premier opérateur alternatif en France.*

*Vivendi a par ailleurs annoncé la cession prochaine de Maroc Telecom et de la majorité de sa participation dans Activision Blizzard, le leader mondial des jeux vidéo.*

[www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)

**Avertissement Important**

*Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi ainsi qu'aux projections en termes d'impact de certaines opérations. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités de régulation ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.*

*ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.*